

COVID-19 :

RÉOUVERTURE PARTIELLE DES CENTRES D'EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE

A partir du lundi 11 mai, nos centres d'examen rouvrent partiellement leurs portes. Les examens théoriques et les examens pratiques (pour certaines catégories) seront uniquement réalisés sur rendez-vous en vue de répondre aux mesures de sécurité édictées par le Conseil National de Sécurité et le Gouvernement wallon.

EXAMENS THÉORIQUES

Les examens théoriques (pour toutes les catégories) et le test de perception des risques (catégorie B - voiture) peuvent à nouveau être présentés, exclusivement sur rendez-vous, à partir de ce lundi 11 mai 2020.

EXAMENS PRATIQUES

Les examens pratiques sont également organisés, sur rendez-vous pour les catégories suivantes, à partir de ce lundi 11 mai 2020 :

- Catégorie AM – cyclomoteur (terrain privé)
- Catégories A - moto (terrain privé et examen complet)
- Catégorie BE - remorque (terrain privé)
- Catégorie C/CE - camion (terrain privé et qualification)
- Catégorie D/DE - autocar (examen complet)
- Catégorie G – tracteur (terrain privé)
- Toutes les catégories – examen complet de réintégration pour les déçus

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale imposées, les examens pratiques pour la catégorie B (voiture) seront réalisés dans une phase ultérieure du déconfinement. Il n'est pas possible de fixer un rendez-vous à l'avance pour cette catégorie.

PRENDRE RENDEZ-VOUS

La prise de rendez-vous pour les examens repris ci-dessus peut être effectuée, via notre Call Center (087/57.20.30 – entre 07h et 17h), à partir du 11 mai 2020.

VALIDITÉ DES DOCUMENTS ET DES ÉPREUVES

Les permis de conduire provisoires qui expirent après le 15 mars 2020, sont automatiquement prolongés jusqu'au 30 septembre 2020 inclus, s'ils expirent avant cette date.

La validité des examens théoriques, du test de perception des risques, des épreuves sur terrain privé et des certificats d'enseignement, qui expirent après le 15 mars 2020 devraient être automatiquement prolongés jusqu'au 30 septembre 2020.

MESURES DE PRÉVENTION À RESPECTER

Afin d'assurer le meilleur service possible, une série de mesures de prévention ont été mises en place. Le jour de l'examen, nous invitons les candidats à respecter les consignes suivantes :

- Reporter le rendez-vous si l'on présente des symptômes du Coronavirus.
- Se présenter seul, sans accompagnant.
- S'assurer que le véhicule respecte toutes les normes d'hygiène qui s'imposent durant cette épidémie. Nous nous réservons le droit de refuser tout véhicule dont l'état de propreté ne serait pas satisfaisant.
- Se présenter 5 minutes avant l'heure prévue. En cas de retard de plus de 5 minutes, l'examen ne pourra pas avoir lieu.

- Informer l'examineur de la raison de votre visite. Nos collaborateurs porteront les équipements de protection nécessaires pour réduire les risques au maximum.
- Lors de l'inscription, attendre son tour à l'extérieur. Une seule personne à la fois sera admise dans la salle d'attente.
- Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de la présence au centre. Celui-ci ne sera pas fourni par le centre d'examen. En cas de non-respect, l'examen n'aura pas lieu.
- Pour l'examen théorique, prendre ses écouteurs personnels (si le candidat en dispose). Le matériel dans nos salles de théorie est désinfecté après chaque candidat.
- Pour l'épreuve orale CAP, prendre son stylo personnel.
- Pour les groupes auto-école, prévoir le nettoyage des véhicules entre les candidats (à réaliser par l'auto-école).
- Aucune visite (prise de rendez-vous directement au centre, préparé, demande de renseignements, procédure d'inscription, délivrance d'un document ...) ne pourra être effectuée sans rendez-vous.
- Aucune présentation de véhicule avant l'examen pratique ne pourra être réalisée. Pour davantage d'informations sur les caractéristiques requises pour le véhicule, consulter nos brochures.
- Respecter les règles de distanciation sociale (1,5 m de distance les uns des autres).
- Paiement par Bancontact uniquement. Aucun paiement en espèces ne sera accepté.